



SHERPA

France

CONCOURS DE BOUAN 2020

VENDREDI 21 AOUT 2020 : CONCOURS D'ELEVAGE

-8 heures : Concours local des poulinières suitées (sélection pour la finale du dimanche matin).

-9 heures : qualifications loisirs juniors(3 à 5 ans)et séniors (6 à 18 ans).

Ces qualifications loisirs commenceront le matin et se continueront toute la journée.

Ceux qui participent à la randonnée du matin les feront l'après-midi .

Dans tous les cas il faut vous inscrire pour le vendredi 21 aout sur la SFET.

Règlement disponible sur le site de la SFET.

L'organisation de BOUAN
La présidente du SHERPA France
Catherine ALZIEU

Remarque : -Licence obligatoire pour tous les cavaliers et meneurs.

-Responsabilité civile pour les propriétaires des chevaux.

-Chevaux munis de leurs carnets SIRE et à jour des vaccinations.

-Port du casque obligatoire.